

# BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

## MANDAT D'ARBITRAGE GRAND OUEST OPTIMUM

### CONDITIONS GENERALES

#### Référencées PSD06538 CG202010 - pages numérotées de 1 à 14

Banque Populaire Grand Ouest Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 857 500 227 RCS Rennes - Code APE 6419Z - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 504 - Siège social : 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Téléphone : 02 99 29 79 79 - Télécopie : 02 99 29 78 85 - Courriel : bppo@banquepopulaire.fr - Site : www.bppo.banquepopulaire.fr. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime.

#### PREAMBULE

Le Mandant déclare :

- Avoir adhéré ou souscrit auprès de la compagnie BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée sous le n° 349 004 341 RCS Paris et ayant son siège social 30 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS (ci-après dénommée l'« assureur »), à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation multi-supports. Le contrat d'assurance vie ou de capitalisation est constitué du bulletin d'adhésion ou de souscription, de ses conditions générales valant notice d'information et du certificat d'adhésion ou de souscription.
- Avoir connaissance de la possibilité qui lui est offerte dans le cadre de son adhésion ou de sa souscription au contrat de déléguer sa faculté de sélectionner les supports financiers et d'arbitrer la répartition de la valeur de rachat entre les supports sélectionnés servant de référence au contrat conformément aux conditions générales valant notice d'information de celui-ci.
- Demander au Mandataire d'exercer en son nom et pour son compte auprès de l'assureur cette faculté dans le respect du présent mandat (ci-après dénommé « le mandat ») et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation multi-supports sur lequel porte le mandat.
- Assumer en pleine connaissance de cause les risques inhérents aux supports financiers choisis par le Mandataire.

Le Mandant s'engage à ne pas effectuer de demande d'arbitrage sur les supports financiers concernés par le mandat d'arbitrage et ce durant toute la durée du mandat d'arbitrage

Le Mandant déclare avoir été informé des risques inhérents aux supports financiers choisis dans le cadre de l'exécution du mandat :

- L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte présentes sur le contrat mais pas sur leur valeur.
- La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Pour les mandants âgés de 80 ans et plus, l'annexe a été complétée et signée par ses soins.

Le Mandataire s'engage à respecter le profil de gestion défini par le Mandant dans le cadre du présent mandat. Ce dernier renonce expressément à toute contestation sur l'opportunité des arbitrages effectués à la condition que ces arbitrages soient conformes au profil d'arbitrage retenu.

Les présentes conditions générales constituent avec les conditions particulières ainsi que les annexes, les termes et conditions du présent mandat conclu entre le Mandant et la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST (le « Mandat »). Elles forment un tout indivisible.

#### ARTICLE 1 - Objet

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire, qui l'accepte, d'effectuer, en son nom et pour son compte dans le cadre du présent mandat, le choix des supports et l'ensemble des arbitrages nécessaires au respect du profil d'arbitrage sélectionné et conformément aux conditions générales valant notice d'information du contrat sur lequel porte le mandat.

Le présent mandat :

- a pour objet de confier au Mandataire le pouvoir de répartir la valeur de rachat, constituée au sein du contrat d'assurance ou de capitalisation, entre les différents supports éligibles aux unités de compte et qui sont la propriété de l'assureur ;
- ne constitue pas un service d'investissement règlementé mais un mandat de droit commun soumis aux dispositions du Code civil ;

Le présent mandat est spécial et exprès en ce qu'il ne concerne que la faculté de choix des supports financiers proposés par le contrat susvisé et d'arbitrage entre eux, telle que prévue par les conditions générales du contrat visé par le présent mandat.

Le mandat est accessible à tout contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports (exception faite des contrats suivants : IRRIGA (avec et sans garantie de fidélité), FRUCTI-PRIVILEGE VIE, tout contrat de la gamme vie individuelle bénéficiant du cadre fiscal spécifique du PEP, ou d'une option d'arbitrages automatiques ou en gestion pilotée ou qui ferait l'objet d'une avance en cours sous réserve, le cas échéant, que la valeur de rachat du contrat soit supérieure ou égale à un montant minimum librement défini par le Mandataire.

Le Mandataire pourra procéder dans le cadre du présent mandat, sans avoir à consulter au préalable le Mandant, au choix des supports financiers et aux arbitrages entre les supports sélectionnés conformément au profil d'arbitrage choisi par le Mandant (pour la prime initiale comme pour toutes les primes complémentaires ultérieures).

Un exemplaire du présent mandat d'arbitrage est remis à l'assureur. L'assureur est cependant considéré comme un tiers au mandat et à sa mise en œuvre : son rôle est strictement limité à l'exécution des ordres donnés par le Mandataire pour compte du Mandant.

Les supports éligibles (cf liste évolutive en annexe) sont tout support offert dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur lequel porte le mandat, à l'exception des Fonds à formules ou à promesse (Produits à capital garantis ou non), des titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), des OPCV, des SCI et des SCPI.

Pour les contrats dans lesquels seraient introduits, à quelque moment que ce soit, des Fonds à formules ou à promesse, des titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), des OPCV, des SCI et des SCPI, les allocations d'actifs déterminées par le

Mandataire s'appliqueront, considérant les actifs du contrat, hors supports Fonds à formules ou à promesse et titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), OPC, SCI et SCPI. Ces derniers demeurent donc exclus du cadre général du mandat notamment pour le calcul de la part actions.

Chaque mandat est géré en vue d'obtenir à moyen et long terme une valorisation du capital investi au moyen d'une répartition appropriée des placements dans les principaux marchés boursiers, obligataires, monétaires et immobiliers, dans une proportion variant selon les opportunités de la conjoncture internationale. Cette gestion n'a pas pour objectif d'être corrélée à un indice boursier.

La valeur de rachat des contrats visés par le présent mandat est répartie sur les supports éligibles retenus en fonction du profil d'arbitrage déterminé dans la synthèse épargne.

Pour la gestion du contrat, le Mandant autorise la Banque à exécuter de sa propre initiative les opérations liées au présent mandat.

Les contrats issus de la transformation d'un contrat en euros en un contrat multi-supports, dans le cadre de l'amendement FOURGOUS, ne peuvent être gérés que dans le cadre d'un mandat d'arbitrage « modéré », « vitalité » ou « audace ».

Si par le fait des opérations d'arbitrage ou de la hausse des valeurs liquidatives, la part des OPC (FCP, SICAV) à dominante actions, venait à représenter une part des actifs ne permettant plus de maintenir la part minimum sécurisée prévue dans chaque profil d'arbitrage défini ci-dessus alors le Mandataire disposera d'un délai de trois mois pour réduire la part des OPC à dominante actions.

Dans le cadre de l'exercice du droit d'arbitrage délégué, le Mandataire pourra réaliser tous les arbitrages qu'il jugera utiles sans avoir à recueillir l'accord préalable du Mandant.

Le Mandant conserve la faculté de modifier le profil d'arbitrage qu'il a choisi parmi les profils d'arbitrage. En ce cas, il devra notifier au Mandataire le nouveau profil d'arbitrage choisi, soit par signature d'un avenant directement auprès du Mandataire, soit par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La modification du profil d'arbitrage prendra effet au plus tard à la fin du mois suivant le mois civil au cours duquel la demande de modification de profil d'arbitrage a été notifiée par avenant au mandat d'arbitrage ou par lettre recommandée, et sous réserve que cette notification ait été transmise à l'assureur au moins cinq jours ouvrés avant le terme de cette échéance.

Le Mandant précise au Mandataire le profil d'arbitrage suivi.

Plus généralement, le Mandant déclare s'engager à accepter sans réserves toutes les conséquences de l'exécution du présent mandat et renonce à rechercher à ce titre la responsabilité du Mandataire.

## **ARTICLE 2 – Etendue du mandat d'arbitrage**

### **Article 2-1 – La mise en œuvre du mandat**

En cas de mise en œuvre d'un mandat d'arbitrage concomitamment à l'adhésion ou la souscription d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et nonobstant le délai de renonciation de 30 jours pour ce dernier, les arbitrages seront autorisés dès la signature du mandat, sans qu'il soit requis d'attendre l'expiration du délai de 30 jours susvisé.

Les demandes d'arbitrage sont présentées à l'assureur par le Mandataire uniquement. Les arbitrages sont réalisés entre les unités de compte sélectionnées par le Mandataire dans le cadre du profil d'arbitrage choisi.

La nouvelle répartition de la valeur de rachat sera effectuée conformément aux conditions générales valant notice d'information du contrat, objet du présent mandat.

A tout moment, le Mandant peut demander une modification, sans frais, du profil d'arbitrage retenu. La modification prend effet au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour ouvré suivant la réception par l'assureur de l'avenant visé à l'article 1 ci-dessus. La valeur de rachat total du contrat sera alors investie conformément au profil indiqué sur l'avenant au plus tard à la fin du mois suivant le mois civil au cours duquel la demande de modification de profil d'arbitrage a été notifiée.

### **Article 2-2 – Les versements**

Le Mandant peut effectuer à tout moment des versements complémentaires dont le minimum est défini dans la documentation précontractuelle et contractuelle du contrat d'assurance. Les primes, nettes de frais d'entrée, seront investies, sauf dispositions particulières contraires, conformément à la documentation précontractuelle et contractuelle du contrat d'assurance et selon la dernière allocation demandée par le Mandataire afférent au profil d'arbitrage choisi.

Si les opérations de versement sont susceptibles de modifier sensiblement la structure des placements à l'initiative du Mandant, le Mandataire disposera alors d'un délai de trois mois à compter de l'opération de versement pour effectuer des arbitrages permettant de reconstituer le profil d'arbitrage.

### **Article 2-3 – Les rachats**

Le Mandant peut à tout moment effectuer un rachat partiel sur son contrat dans les conditions indiquées aux conditions générales valant notice d'information du contrat visé par le présent mandat. Les rachats partiels se font au prorata de la quote-part de la valeur de rachat adossée à chaque support du contrat sous mandat d'arbitrage.

Le Mandant peut également demander le rachat total de son contrat visé par le présent mandat. Ce dernier est alors réputé caduc conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

Si les opérations de rachat partiel sont susceptibles de modifier sensiblement la structure des placements à l'initiative du Mandant, le Mandataire disposera alors d'un délai de trois mois à compter de l'opération de rachat partiel pour effectuer des arbitrages permettant de reconstituer le profil d'arbitrage.

## **ARTICLE 3 – Supports financiers**

L'ensemble des supports actuels éligibles au contrat du Mandant est repris en annexe I.

Le Mandant atteste avoir été informé que, pour chacun des OPC proposés, les DICI ou les prospectus des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le règlement ou les statuts de ces OPC ainsi que leur dernier rapport annuel et leur dernier état périodique lui seront par ailleurs remis sur simple demande auprès de son conseiller bancaire et sont disponibles sur le site : <http://www.priips-bpce-vie.com>.

Le Mandant autorise le Mandataire à réaliser des arbitrages sur l'ensemble des supports éligibles à son contrat.

Par ailleurs, le Mandant autorise le Mandataire à utiliser de nouveaux supports susceptibles d'être éligibles par la suite à son contrat.

### **Fluctuation à la hausse comme à la baisse de la valeur de rachat constituée sur un support libellé en unités de compte :**

Le Mandant est conscient que la répartition entre les supports éligibles au contrat diffère selon les profils d'arbitrage définis dans le présent mandat. Le choix par le Mandant pour un profil d'arbitrage déterminé impactera la répartition du capital investi entre supports, et par voie de conséquence de la valeur de rachat

du contrat qui dépend de la valeur liquidative de ces supports. En effet, la valeur en euros des supports libellés en unités de comptes varie à la hausse comme à la baisse dans les mêmes proportions que celle du support correspondant.

#### **ARTICLE 4 – Obligations des parties**

Conformément aux dispositions du Code civil, le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, le Mandataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour offrir au Mandant le service prévu par le présent mandat. A ce titre, il est expressément entendu que l'engagement du Mandataire ne porte pas sur la valeur des unités de compte, dont les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque du Mandant.

Le Mandant s'engage à informer le Mandataire de tout changement susceptible d'entraîner une modification du profil d'arbitrage.

Le Mandant s'interdit expressément, pendant toute la durée du mandat de :

- Procéder ou faire procéder par tout autre personne que le Mandataire désigné dans le présent mandat, et quelles que soient les circonstances, à un quelconque arbitrage sur le contrat visé par le présent mandat. L'assureur ne sera donc dès lors pas tenu d'exécuter les ordres qui lui seraient présentés et qui contreviendraient à cette interdiction.
- Demander une avance sur son contrat.

En outre, il est convenu qu'en cas de désaccord du Mandant sur la gestion du Mandataire en application des présentes, seule pourrait intervenir une dénonciation du présent mandat, notifiée conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

Le choix des supports et de la répartition de la valeur de rachat entre les différents supports et les arbitrages effectués par le Mandataire seront réalisés dans le respect des dispositions prévues à l'annexe financière listant les fonds disponibles dans le cadre de la gestion des mandats d'arbitrage (annexe 1 au présent mandat) et du profil d'arbitrage prédéterminé.

#### **ARTICLE 5 – Information du Mandant**

Le Mandant est informé des arbitrages auxquels le Mandataire a procédé par les relevés d'arbitrage établis et adressés par l'assureur après chaque arbitrage.

En outre, un relevé de situation rappelant la valeur de rachat et sa répartition est adressé, également par l'assureur, une fois par an.

Ces informations vaudront comptes rendus par le Mandataire au Mandant, conformément aux dispositions du Code civil. Pour toute information concernant la situation de son contrat, le Mandant s'adressera à l'assureur ou à sa Banque. Enfin, un rapport d'arbitrage est adressé par le Mandataire au Mandant selon une périodicité annuelle.

#### **ARTICLE 6 – Durée et résiliation du mandat**

Le présent mandat prendra effet à la date de sa signature si l'adhésion ou la souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation visé par le mandat est déjà faite préalablement, ou à défaut, lorsque sera dûment rempli et signé par le Mandant le présent mandat et, le cas échéant, de la demande d'adhésion ou de souscription au contrat visé par le mandat, sous réserve de l'encaissement de la prime initiale versée sur le contrat. Le mandat est enregistré dans un délai de 5 jours ouvrés maximum à compter de la réception par l'assureur ; l'investissement est réalisé comme décrit ci-avant.

En cours de contrat, la mise en place du mandat n'est possible que si le contrat d'assurance ne fait l'objet d'aucune avance en cours, ni d'option d'arbitrage automatique ou de gestion pilotée, et sous réserve, le cas échéant, que la valeur de rachat totale dudit contrat

soit supérieure ou égale à un montant minimum librement défini par le Mandataire.

Le présent Mandat est conclu pour une durée indéterminée et produira ses effets jusqu'à dénonciation, par le Mandant ou la Banque. Il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple remis en main propre en agence.

La dénonciation à l'initiative du Mandant prend effet deux jours ouvrés au plus tard après réception de la lettre recommandée ou du courrier simple par la Banque qui cesse alors d'être habilitée à prendre l'initiative de nouvelles opérations.

La dénonciation, par la Banque, prend effet cinq jours ouvrés maximum après la signature par le Mandant de l'accusé réception de la lettre recommandée. La Banque a connaissance de cette date de signature par retour de l'accusé de réception de la lettre recommandée.

A la date d'effet de la résiliation, aucun nouvel acte d'arbitrage ne sera réalisé par la Banque et le Mandant assurera lui-même l'arbitrage de son (ses) contrat (s) à défaut pour lui d'avoir désigné un nouveau Mandataire.

Au plus tard à la date d'effet de la résiliation, la Banque établit un relevé de situation et arrête un compte rendu d'arbitrage faisant apparaître les résultats du mandat depuis la dernière situation du contrat.

La dénonciation du présent mandat par l'une ou l'autre des parties n'emportera aucun effet sur le terme du contrat souscrit auprès de BPCE Vie. Sauf demande d'arbitrage expresse, la valeur de rachat restera investie conformément à la dernière allocation retenue par le Mandataire.

En cas de décès du Mandant, de jugement de mise sous tutelle du Mandant ou de rachat total du contrat, le mandat est résilié de plein droit à la date à laquelle le décès du Mandant ou sa mise sous tutelle est porté à la connaissance de l'assureur ou à la date du rachat total. Le Mandataire ne pourra plus dès lors initier d'arbitrage. Toutefois, l'ensemble des demandes d'arbitrage, formulées antérieurement à la notification du décès du Mandant ou de sa mise sous tutelle ou à la date du rachat total et non exécutées à cette date, sera réalisé.

Les actes accomplis par le Mandataire soit jusqu'à réception de la lettre recommandée dénonçant le présent mandat, soit jusqu'au décès ou à la mise sous tutelle du Mandant ou jusqu'à la date du rachat total seront opposables au Mandant ou à ses ayants droits.

L'exercice par le Mandant de sa faculté de renonciation, détaillée dans les conditions générales valant notice d'information du contrat, mettant fin aux garanties du contrat, entraînera la résiliation de plein droit du présent mandat à la date d'effet de la renonciation.

En présence d'un contrat en co-adhésion et en cas de décès de l'un des co-adhérents, le survivant poursuit le mandat en son nom propre et selon les mêmes modalités.

En présence d'un contrat de capitalisation démembré et en cas de décès de l'usufruitier, la pleine propriété sera reconstituée sur la tête du nu-propriétaire et le mandat se poursuit au nom du nu-propriétaire et selon les mêmes modalités. En cas de décès du nu-propriétaire, le Mandat prend fin.

#### **ARTICLE 7 – Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Mandat, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel concernant le Mandant.

Les informations lui expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont il dispose sur ses données figurent dans la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance du Mandant lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le site Internet de la Banque <https://www.bppo.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Informations/Pages/protection-donnees-personnelles.aspx> ou en obtenir un exemplaire auprès de son agence.

La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

#### **ARTICLE 8 : Secret professionnel**

La BANQUE est tenue au secret professionnel (article L. 511-33 du code monétaire et financier). Elle est toutefois déliée de cette obligation soit à la demande du Client, soit lorsque la loi le prévoit, notamment à l'égard de l'ACPR, de la Banque de France, ou de l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale. Le secret professionnel peut être également levé par application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales avec des pays tiers. Le Client peut aussi indiquer par écrit les tiers auxquels la BANQUE sera autorisée à fournir les informations le concernant qu'il mentionnera expressément.

En outre, le Client autorise expressément et dès à présent la BANQUE à communiquer et partager les données le concernant ainsi que leurs mises à jour :

- à BPCE S.A. agissant en qualité d'organe central du Groupe BPCE pour l'exercice des compétences prévues aux articles L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-107 du Code monétaire et financier afin que celui-ci puisse satisfaire aux différentes missions qui lui sont dévolues, au bénéfice de la BANQUE et du Groupe, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité de régulation compétente ;
- à toute entité du Groupe BPCE en vue de la présentation au Client des produits ou services gérés par ces entités ;
- aux entités du Groupe BPCE avec lesquelles le Client est ou entre en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données collectées par ces entités, y compris des informations relatives à son statut fiscal ;
- aux entités du Groupe BPCE en cas de mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques ainsi que de gestion de gouvernance des données, pour le compte de la BANQUE. À cet effet, les informations personnelles concernant le client couvert par le secret bancaire pourront être pseudonymisées à des fins de recherches et de création de modèle statistique) ;
- aux partenaires de la BANQUE, pour permettre au Client de bénéficier des avantages du partenariat auquel il adhère, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- aux sous-traitants et prestataires pour les seuls besoins des prestations à réaliser pour la BANQUE et notamment la fourniture des produits bancaires et financiers ou la réalisation d'enquêtes ou de statistiques.

La Banque est tenue au secret professionnel (article L. 511-33 du code monétaire et financier). Elle est toutefois déliée de cette obligation soit à la demande du client, soit lorsque la loi le prévoit, notamment à l'égard de la Commission Bancaire, de la Banque de France, ou de l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale. Elle peut être contraint de procéder à certaines déclarations, notamment à l'administration fiscale ou à la Banque de France, ou de demander une autorisation aux autorités de l'État avant de procéder à une opération, en raison des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux ou contre le financement du terrorisme.

Le secret professionnel peut être également levé par application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales avec des pays tiers. Le souscripteur autorise expressément la banque à communiquer des données le concernant à BPCE, ses filiales directes et

indirectes et à ses partenaires commerciaux, à des fins de prospection commerciale. Ces communications sont éventuellement susceptibles d'impliquer un transfert de données vers un État membre ou non de la communauté européenne. La liste des catégories de destinataires est disponible sur demande.

#### **ARTICLE 9 : Lutte anti-blanchiment - lutte contre le financement du terrorisme - devoir de vigilance**

Il est fait obligation à la Banque, en raison des dispositions pénales sanctionnant le blanchiment de capitaux provenant d'un trafic de stupéfiants ou le blanchiment du produit de tout crime ou délit, de s'informer auprès de son Mandant pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ces derniers.

En outre, la Banque est soumise à des obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme auprès des autorités concernées.

La Banque est tenue, sous peine de sanctions pénales, à un devoir de vigilance précisé aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier.

#### **ARTICLE 10 : Anti-corruption :**

La Banque est tenue, dans le cadre de ses obligations légales (en particulier issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) concernant la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de procéder à l'évaluation permanente de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires, au regard de critères tels que : actionnariat, risque pays, secteurs d'activité, adéquation des expertises, intégrité et réputation, respect des lois, coopération en matière de communication d'informations, nature et objet de la relation, autres intervenants (écosystème), interaction avec des agents publics ou des personnes politiquement exposées (PPE) définies à l'article R.561-18 du code monétaire et financier, aspects financiers en jeu et devises traitées...

Le client s'engage en conséquence :

1. à permettre à la Banque de satisfaire aux obligations imposées à cette dernière dans le cadre ci-dessus ;
2. plus généralement à respecter les lois applicables relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la concussion, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme ;
3. et en particulier à ne pas opérer sur ses comptes dans les livres de la Banque d'opérations financières visant à la commission d'un fait de corruption ou de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics ou de favoritisme

#### **Article 11 : Réclamation - médiation**

En cas de difficultés concernant ce service, le Client peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de la Banque qui s'efforce de trouver avec lui une solution.

La saisine du Service Relations Clients de la Banque est effectuée :

Par mail : [Service.SERVICECLIENTS@bppo.fr](mailto:Service.SERVICECLIENTS@bppo.fr)

Ou par courrier envoyé à l'adresse suivante :

Banque Populaire Grand Ouest Service Relations Clients - 15 boulevard de la Boutière  
CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire Cedex

Tout renseignement relatif à une contestation peut être obtenu en téléphonant au numéro suivant : 09 74 75 02 03 (Numéro indigo non surtaxé).

A défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, le Client a la faculté de saisir gratuitement

le médiateur de la Banque sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation auprès de la Banque, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose.

L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les relevés de compte du client. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la Banque jusqu'à l'ouverture du site internet du médiateur puis sur le site du médiateur dès son ouverture au public.

En cas de souscription par Internet, le Client peut également déposer sa réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera sa demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, et notamment en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur à l'occasion de l'application des termes du contrat ou du règlement d'un sinistre, l'assuré doit d'abord consulter son conseiller bancaire habituel ou contacter le Service Clients de la Banque.

En cas de réclamation, l'assuré peut adresser un courrier à BPCE Vie : social 30 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Ce service l'aidera à trouver une solution.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

Si toutes les voies de recours ont été épuisées, l'assuré a la possibilité de contacter :

Le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR, 61 Rue Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 9.

### **ARTICLE 12 : Droit de rétractation**

Le Mandant ne bénéficie pas d'un délai de rétractation si le mandat a été signé en agence et qu'il n'a pas été précédé d'une sollicitation par voie de démarchage.

Si le Mandant a été démarché en vue de la souscription du mandat ou si cette souscription a été conclue à distance, dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution du mandat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le Mandant est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Conformément aux articles L. 341-16 du code monétaire et financier (en cas de démarchage), ou L.221-18 du Code de la consommation, ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus, à compter de la conclusion du mandat d'arbitrage en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Banque.

Le modèle de courrier en annexe III peut être utilisé pour ce faire.

### **ARTICLE 13 – Rémunération**

Le Mandant reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales et du tarif du présent mandat.

Le Mandant autorise le Mandataire à prélever sa rémunération sur un compte ouvert à la Banque.

Dans l'hypothèse où le compte ci-dessus mentionné viendrait à être clôturé le Mandant devrait informer le Mandataire des coordonnées (RIB) du compte où pourrait être prélevée la rémunération du Mandataire.

A cette rémunération peuvent s'ajouter des frais perçus à l'occasion des arbitrages effectués par le Mandataire sur son contrat au titre de l'exécution du présent mandat et dont il a été informé au titre de la documentation contractuelle qui lui a été remise.

Le Mandataire aura la faculté de modifier périodiquement ces conditions tarifaires. A cet effet, le Mandataire adressera au Mandant, trois mois à l'avance, le projet de modification de la tarification en vigueur, le Mandant disposant de deux mois à compter de cette notification pour faire connaître son refus. L'absence de contestation dans ce délai vaut acceptation des nouveaux tarifs. En cas de refus, le Mandataire pourra mettre fin au produit ou service dont bénéficie le Mandataire, selon les modalités fixées à l'article 6.

### **ARTICLE 14 – Transfert – cession du mandat**

Le présent mandat ne pourra être transféré ou cédé par une des parties à un tiers sans l'accord préalable et exprès de l'autre partie, sauf en cas de fusion, scission ou apport partiel d'actifs du Mandataire ou de cession des droits et obligations du Mandataire au profit de l'une des sociétés du Groupe tel que ce terme est défini ci-après auquel appartient le Mandataire, ou plus généralement d'opérations de réorganisation intra-Groupe impactant le Mandataire.

Définition :

« **Groupe BPCE** » désigne l'ensemble composé :

- de BPCE, l'organe central des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires ;
- des établissements de crédit affiliés à BPCE ;
- du réseau des Caisses d'Epargne, composé des Caisses d'Epargne, des Sociétés Locales d'Epargne et de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne ;
- du réseau des Banques Populaires composé des Banques Populaires, des Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et de la Fédération Nationale des Banques Populaires ;
- des sociétés ou organismes, quel que soit leur statut juridique (société civile ou commerciale, GTE, association, ..), contrôlées directement ou indirectement, de façon exclusive ou conjointe, au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, par BPCE, par les établissements de crédit affiliés à BPCE, par une entité du réseau des Banques Populaires ou du réseau des Caisses d'Epargne.

### **ARTICLE 15 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur adresse respective sus-indiquée

### **ARTICLE 16 – Loi française - Différends**

Le Mandat est soumis au droit français. Le Mandant et le Mandataire s'efforceront de régler à l'amiable et de bonne foi toutes les difficultés qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution des dispositions du Mandat. Faute d'accord amiable, et sans préjudice de l'article 10, tout différend sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Le(s) Mandant(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du présent mandat et en avoir reçu un exemplaire. Le Mandat prend effet à la date de signature.

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Mandat, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel concernant le Mandant.

Les informations lui expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont il dispose sur ses données figurent dans la Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance du Mandant lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le Site Internet de la Banque <http://www.bppo.banquepopulaire.fr> ou en obtenir un exemplaire auprès de son agence.

La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

## ANNEXE I

### Fonds disponibles dans le cadre de la gestion des mandats d'arbitrage au 2 janvier 2019 A la date de signature du mandat, cette liste est la suivante :

Cette liste actualisée est également disponible sur le site : [www.priips-bpce-vie.com](http://www.priips-bpce-vie.com) au lien suivant : <http://www.priips-bpce-vie.com/category/42>

Toute modification de la liste des fonds disponibles sera portée à la connaissance du mandant par une mention au rapport périodique de gestion

ISIN	Nom	Société de gestion	Classification
FR0013298965	OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE RE	NATIXIS INVEST MANAGERS INTER	Monétaire euro
LU0234681749	GS EUROPE CORE EQUITY PORTFOLIO BASE ACC EUR	GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT GLOBAL SERVICES LIMITED	Actions Europe Larg cap mixte
LU0552643842	MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BONDS R/A EUR	NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Obligations EUR Emprunts Privés
LU0607514980	INVESCO JAPANESE EQUITY ADVANTAGE FUND E ACC EUR	INVESCO MANAGEMENT SA	Action Japon Larg cap
LU1240328812	INVESCO EURO EQUITY FUND A ACC EUR	INVESCO MANAGEMENT SA	Actions Zone Euro Larg Cap
LU1435385163	LOOMIS SAYLES US GROWTH EQUITY R/A EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS SA	Actions Etats Unis Larg Cap Croissance
LU1561915239	OSTRUM MULTI ASSET GLOBAL INCOME R/A H EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTER	Alt - Long/Short Obligations
FR0010058529	AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions agro-alimentaire
LU0498180339	ABERDEEN STANDARD - ASIA PACIFIC EQUITY FUND A EUR CAP	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS	Actions Asie hors Japon
LU1428086174	AGIF-ALLIANZ STRUCTURED RETURN AT (H2-EUR) CAP	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Performance Absolue - multi stratégies
LU0235308482	ALKEN FUND - EUROPEAN OPPORTUNITIES R EUR CAP	AFFM SA	Actions Europe - général
FR0010032326	ALLIANZ EURO HIGH YIELD R/C	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Obligations haut rendement EUR
LU0256839274	ALLIANZ GIF EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Actions Europe - général
LU0414045822	ALLIANZ GIF EUROPEAN EQUITY DIVIDEND AT EUR CAP	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Actions Europe - général
IE00B1CD3R11	ALLIANZ US EQUITY AT EUR	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS IREL	Actions Amérique du Nord - général
FR0000017329	ALLIANZ VALEURS DURABLES R	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Actions euro - général
FR0010458745	AMUNDI ACTIONS EURO ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Actions euro - général
FR0010844365	AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR P (C)	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Actions France - général
FR0010153320	AMUNDI ACTIONS USA ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Actions Amérique du Nord - général
LU0568606148	AMUNDI FUNDS EQUITY US RELATIVE VALUE - AHE (C)	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0119345287	AMUNDI FUNDS II EUROLAND EQUITY A EUR CAP	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Actions euro - général
FR0010156604	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Obligations internationales
FR0000172041	AXA AEDIFICANDI A EUR CAP	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Actions immobilières et foncières zone Europe
LU0658026603	AXA IM FIIS EUROPE SHORT DURATION HIGH YIELD F EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	Obligations haut rendement Europe
LU0292585626	AXA IM FIIS US SHORT DURATION HIGH YIELD F EUR HEDGED CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	Obligations haut rendement USD
FR0010011171	AXA OR ET MATIERES PREMIERES (C)	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Actions or et métaux précieux
LU1536921650	AXA WF FRAMLINGTON ROBOTECH A C	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	Actions industrie
LU1644517127	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A HEDGED	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	Actions industrie
LU0266009793	AXA WORLD FUNDS GLOBAL INFLATION BONDS A EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	Obligations internationales inflation
GB00B3NSX137	BARINGS EUROPE SELECT TRUST A EUR CAP	BARING FUND MANAGERS LIMITED	Actions Europe hors Royaume-Uni
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	BDL CAPITAL MANAGEMENT	Actions Europe - général

FR0013079761	BEST BUSINESS MODELS RC	MONTPENSIER FINANCE	Actions euro - général
LU0171289902	BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND A2 EUR CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	Actions énergie
LU0172157280	BGF WORLD MINING FUND A2 EUR	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	Actions matières premières
FR0010668145	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	Actions thème eau
IE0032722260	BNY MELLON EUROLAND BOND FUND A EUR CAP	BNY MELLON GLOBAL AM	Obligations euro toutes maturités
FR0000285629	CAMGESTION CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	Obligations convertibles Europe
LU1502282632	CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	Actions technologies et multimedias
LU1644441716	CANDRIAM SRI BOND GLOBAL HIGH YIELD R CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	Obligations haut rendement - général
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR	CARMIGNAC GESTION	Actions marchés émergents
FR0010149112	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	CARMIGNAC GESTION	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR	CARMIGNAC GESTION	Actions internationales - général
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR CAP	CARMIGNAC GESTION	Diversifiés internationaux - allocation mixte
LU0164455502	CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES A EUR CAP	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	Actions matières premières
FR0007076930	CENTIFOLIA (C)	DNCA FINANCE	Actions France - général
IE00BD1DJ122	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC CLASS	COMGEST ASSET MNGT INTL LTD	Actions Japon - général
FR0000441685	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES A	COVEA FINANCE	Actions Europe - général
FR0010097683	CPR CROISSANCE REACTIVE P	CPR ASSET MANAGEMENT	Diversifiés internationaux - allocation mixte
FR0010917658	CPR SILVER AGE E	CPR ASSET MANAGEMENT	Actions Europe - général
LU0309082799	DNCA INVEST - BEYOND INFRASTRUCTURES & TRANSITION B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Actions infrastructure
LU1694789535	DNCA INVEST ALPHA BONDS B EUR	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Performance Absolue - multi stratégies
LU1366712518	DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROPE B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
LU0870553459	DNCA INVEST EUROPE GROWTH B CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Actions Europe - général
LU0284395638	DNCA INVEST SOUTH EUROPE OPPORTUNITIES A EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Actions Europe - zones particulières
LU1438033414	DNCA INVEST VELADOR BG	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	Performance Absolue - Long/Short actions
FR0010058008	DNCA VALUE EUROPE C	DNCA FINANCE	Actions Europe - général
FR0010557967	DORVAL CONVICTIONS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Actions Europe - flexible
FR0010687053	DORVAL GLOBAL CONVICTIONS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Gestion flexible internationale
FR0011038785	DORVAL MANAGEURS EUROPE R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Actions Europe - général
FR0010158048	DORVAL MANAGEURS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Actions France - général
FR0013247749	DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
LU0507265923	DWS INVEST TOP DIVIDEND L EUR CAP	DWS INVESTMENT SA	Actions internationales - général
FR0010863688	ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions Europe - général
FR0010321810	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGENOR MID CAP EUROPE A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
FR0010321802	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGRESSOR A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions Europe - général
FR0010330902	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGRESSOR PEA A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions Europe - général
FR0010611293	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR ARTY A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Diversifiés Europe - dominante taux
FR0010321828	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions Europe - général
FR0010434019	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR PATRIMOINE A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Diversifiés euro - dominante taux
FR0011360700	ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR VALUE EURO A	FINANCIERE DE L ECHIQUEUR	Actions euro - général
FR0010191908	ECOFI CONVERTIBLES EURO C	ECOFI INVESTISSEMENTS	Obligations convertibles euro

FR0010592022	ECOFI ENJEUX FUTURS C	ECOFI INVESTISSEMENTS	Actions internationales - général
FR0007011432	ECOFI ENTREPRISES C	ECOFI INVESTISSEMENTS	Diversifiés euro - dominante taux
FR0010083519	ECUREUIL TECHNOLOGIES (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions technologies et multimédias
LU0304955437	EDGEWOOD L SELECT US SELECT GROWTH EUR A CAP	DUFF & PHELPS LUX MGMT CO SARL	Actions Amérique du Nord - général
LU0138007074	EDGEWOOD L SELECT US SELECT GROWTH EUR HEDGED A	DUFF & PHELPS LUX MGMT CO SARL	Actions Amérique du Nord - général
LU1102959951	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND EUROPE SYNERGY A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions Europe - général
LU1103303167	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND US VALUE A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions Amérique du Nord - général
LU1103303670	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND US VALUE A EUR H CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions Amérique du Nord - général
LU1160356009	EDMOND DE ROTHSCHILD HEALTHCARE A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions santé
FR0010172767	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT A EUR	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT	Obligations euro toutes maturités Emprunts Privés
FR0010588343	EDR SICAV - TRICOLERE RENDEMENT A EUR	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT	Actions France - général
FR0000400434	ELAN FRANCE BEAR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	Actions France - général
FR0010981142	ELAN OBLIG BEAR C	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	Obligations euro toutes maturités
LU1111642408	ELEVA EUROPEAN SELECTION FUND A1 EUR CAP	ELEVA CAPITAL LLP	Actions Europe - général
LU1331971769	ELEVA UCITS FUND - ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND A1 (EUR)	ELEVA CAPITAL LLP	Performance Absolue - Long/Short actions
FR0007061882	ERASMUS MID CAP EURO R	ERASMUS GESTION	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0007051040	EUROSE C	DNCA FINANCE	Diversifiés euro - dominante taux
LU0922334643	FIDELITY - NORDIC FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Europe du Nord
LU0945775517	FIDELITY AMERICA FUND A EUR HEDGED CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Amérique du Nord - général
LU0413542167	FIDELITY ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Asie hors Japon
LU0337569841	FIDELITY ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A EUR HEDGED CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Asie hors Japon
LU0318931192	FIDELITY CHINA FOCUS FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Chine
FR0000008674	FIDELITY EUROPE A	FIL GESTION	Actions Europe - général
LU0261948904	FIDELITY FUND IBERIA FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Espagne
LU0115759606	FIDELITY FUNDS AMERICA FUND E	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Amérique du Nord - général
LU0303816887	FIDELITY FUNDS EMERGING EUROPE MIDDLE EAST AFRICA E CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions MENA
LU0261948227	FIDELITY GERMANY FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions Allemagne
LU0114721508	FIDELITY GLOBAL CONSUMER INDUSTRIES FUND A EUR DIS FONDS GENERAL BPCE Vie	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	Actions biens de consommation
LU0231205187	FRANKLIN INDIA FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions Inde
LU0260870158	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A EUR CAP	TEMPLETON INVT MNGT LTD	Actions technologies et multimédias
LU0316493401	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FDS - TEMPLETON BRIC FD A EUR- H1	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions BRIC
LU0260869739	FRANKLIN US OPPORTUNITIES FUND A EUR CAP	TEMPLETON INVT MNGT LTD	Actions Amérique du Nord - général
LU0316494391	FRANKLIN US OPPORTUNITIES FUND A EUR HEDGED CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0390134954	FRANKLIN WORLD PERSPECTIVES FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions internationales - général
FR0000437774	FRUCTI ACTIONS FRANCE (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions France - général
FR0010116301	FRUCTI CONVERTIBLES EUROPE	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations convertibles Europe
FR0000437741	FRUCTI FRANCE SMALL ET MID CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions France - petites et moyennes capitalisations

FR0011556174	FRUCTIFONDS VALEURS DU JAPON H-I	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Japon - général
FR0000437824	FRUCTIFONDS VALEURS JAPON FCP R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Japon - général
FR0000029563	FRUCTIFRANCE EURO (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions euro - général
FR0010031195	GALLICA (C)	DNCA FINANCE	Actions France - général
FR0010288308	GROUPAMA AVENIR EURO N	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0010702175	GROUPAMA CREDIT EURO ISR N C	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations euro toutes maturités Emprunts Privés
FR0010923359	H2O ADAGIO R	H2O AM LLP	Performance Absolue - multi stratégies
IE00BYNJF397	H2O GLOBAL STRATEGIES ICAV- H2O FIDELIO FUND R HEDGED EUR CAP	H2O AM LLP	Performance Absolue - Long/Short actions
FR0010923367	H2O MODERATO EUR-R(C)	H2O AM LLP	Performance Absolue - multi stratégies
FR0010923375	H2O MULTIBONDS R (C)	H2O AM LLP	Obligations internationales
FR0011008762	H2O MULTIEQUITIES RC	H2O AM LLP	Actions internationales - stratégies de trading
LU1498393302	HSBC GIF EURO CONVERTIBLE BOND Y EUR CAP	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	Obligations convertibles euro
LU0165074666	HSBC GIF EUROLAND EQUITY A EUR CAP	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	Actions euro - général
LU0164881194	HSBC GIF INDIAN EQUITY A CAP (EUR)	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	Actions Inde
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Europe - général
LU0119753308	INVESCO FDS - INVESCO PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FD E CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	Actions Europe - général
LU0028118809	INVESCO PAN EUROPEAN EQUITY A CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	Actions Europe - général
LU0759999336	JPMORGAN EMERGING MARKETS OPPORTUNITIES FUND A EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Actions marchés émergents
LU0599214011	JPMORGAN EMERGING MARKETS STRATEGIC BD FD D (PERF) EUR HEGD	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Obligations pays émergents - général
LU0661986348	JPMORGAN EUROLAND DYNAMIC FUND D (PERF) EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Actions euro - général
LU0289473059	JPMORGAN IF INCOME OPPORTUNITY FUND D HEDGED CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Performance Absolue - multi stratégies
LU0522352862	JPMORGAN LATIN AMERICA EQUITY FUND D EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Actions Amérique latine
LU0401357743	JPMORGAN US SMALL CAP GROWTH FUND A EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	Actions Amérique du Nord - petites et moyennes capitalisations
FR0010657601	LA FRANCAISE MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES R	LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT	Performance Absolue - arbitrage de taux
FR0010752543	LAZARD CREDIT FI RC	LAZARD FRERES GESTION SAS	Obligations haut rendement - général
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	LAZARD FRERES GESTION SAS	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
IE00B19ZB094	LEGG MASON CLEARBRIDGE US AGGRESSIVE GROWTH FUND A EUR CAP	LEGG MASON INVESTMENTS EUROPE	Actions Amérique du Nord - général
IE00B2Q3L925	LEGG MASON GF CLEARBRIDGE US AGGRESSIVE GROWTH FUND A EUR HC	LEGG MASON INVESTMENTS EUROPE	Actions Amérique du Nord - général
IE00B23XD337	LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Obligations USD toutes maturités
IE00B9DCSJ09	LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRATEGY FUND A EUR	LYXOR ASSET MANAG IRELAND LTD	Performance Absolue - multi stratégies
FR0013083680	M CONVERTIBLES AC EUR CAP	MONTPENSIER FINANCE	Obligations convertibles euro
GB00B39R2S49	M&G GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR CAP	M&G SECURITIES LIMITED	Actions internationales - général
GB00B1VMCY93	M&G OPTIMAL INCOME FUND AH EUR ACC	M&G SECURITIES LIMITED	Diversifiés internationaux - dominante taux
FR0000292278	MAGELLAN C	COMGEST SA	Actions marchés émergents
FR0010657122	MANDARINE OPPORTUNITES R	MANDARINE GESTION	Actions France - général

LU0489687243	MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R CAP	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
FR0010554303	MANDARINE VALEUR R	MANDARINE GESTION	Actions Europe - général
FR0010909531	MARTIN MAUREL SENIOR PLUS C	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	Actions santé
FR0007078811	METROPOLE SELECTION A	METROPOLE GESTION	Actions Europe - général
FR0010016204	MIROVA ACTIONS ENVIRONNEMENT R (C)	MIROVA	Actions immobilières et foncières zone Europe
FR0012925774	MIROVA ACTIONS EURO C	MIROVA	Actions autres thèmes particuliers
FR0000976292	MIROVA ACTIONS EUROPE C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions autres thèmes particuliers
FR0010521575	MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R(C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions thème environnement
LU1472740767	MIROVA GLOBAL GREEN BOND R/A EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations internationales
LU1623119051	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A (EUR NPF) CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions internationales - général
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions internationales - général
FR0010028985	MIROVA OBLI EURO R CAP	MIROVA	Obligations euro toutes maturités
LU1378879248	MS INV F ASIA OPPORTUNITY FUND AH EUR CAP	MORGAN STANLEY INV T MANAG ACD	Actions Asie hors Japon
LU0073232471	MS INV F US GROWTH FUND A USD CAP	MORGAN STANLEY INV MNGT LTD	Actions Amérique du Nord - général
IE0032860565	MUZINICH AMERICAYIELD FUND R HEDGED EUR CAP	MUZINICH & CO (IRELAND) LTD	Obligations haut rendement USD
IE0033510391	MUZINICH GLOBAL HIGH YIELD A HEDGED EUR CAP	MUZINICH & CO (IRELAND) LTD	Obligations haut rendement - général
FR0011010149	NATIXIS ACTIONS US GROWTH H-R	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Amérique du Nord - général
FR0011600410	NATIXIS ACTIONS US GROWTH R EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Amérique du Nord - général
FR0011146786	NATIXIS ACTIONS US VALUE H-R	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Amérique du Nord - général
FR0010619882	NATIXIS ACTIONS US VALUE R-E	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Amérique du Nord - général
LU0147944259	NATIXIS HARRIS ASSOCIATES GLOBAL EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions internationales - général
LU0147921554	NATIXIS INTL FDS (LUX) I OSTRUM PACIFIC RIM EQUITY FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Asie hors Japon
LU0147943442	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I HARRIS AS U.S. EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0064070138	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I OSTRUM EUROPE SMALLER CIES R EUR A	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
LU0255251679	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I OSTRUM GLOBAL INFLATION FD R EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Obligations internationales inflation
LU0147925118	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) LOOMIS SAYLES US EQUITY INCOME R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0147918766	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) OSTRUM ASIA EQUITY FUND R EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Asie hors Japon
LU0147918923	NATIXIS INTL FUNDS (LUX) OSTRUM EMERGING EUROPE EQUITY FUND R	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Europe émergente
FR0000003188	NATIXIS STRATEGIE MIN VARIANCE EUROPE	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Europe - général
LU1435385593	NIF (LUX) I-LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY H-RA EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0980597412	NIF OSTRUM SHORT TERM GLOBAL HIGH INCOME FUND H R/A EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Obligations haut rendement - général
LU1429562413	NIF(LUX) - HARRIS ASSOCIATES US EQUITY FUND H-R/A(EUR) CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0119216553	NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS LUXEMB	Actions internationales - général
LU1444115874	NN (L) PATRIMONIAL BALANCED EUROPEAN SUSTAINABLE P CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	Diversifiés euro - allocation mixte
FR0000299356	NORDEN	LAZARD FRERES GESTION SAS	Actions Europe du Nord

FR0011474980	NORDEN SMALL IC	LAZARD FRERES GESTION SAS	Actions Europe du Nord
FR0011160340	ODDO BHF ACTIVE ALL CAP CR EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions euro - général
FR0000989899	ODDO BHF AVENIR CR-EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions France - petites et moyennes capitalisations
FR0000990095	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0010574434	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions euro - général
FR0013245784	ODDO BHF US MID CAP CI-EUR [H]	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions Amérique du Nord - petites et moyennes capitalisations
FR0000988669	ODDO BHF US MID CAP CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Actions Amérique du Nord - petites et moyennes capitalisations
FR0011630599	ODDO CREDIT OPPORTUNITIES CR EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	Performance Absolue - arbitrage de crédit
FR0010042176	OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0011891506	OSTRUM ACTIONS EURO PME R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0010259382	OSTRUM ACTIONS EURO VALUE R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions euro - général
FR0010259374	OSTRUM ACTIONS EUROPE RENDEMENT R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Europe - général
FR0010573782	OSTRUM ACTIONS EUROPE VALUE R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions Europe - général
FR0010706960	OSTRUM ACTIONS GLOBAL EMERGENTS R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions marchés émergents
FR0010666560	OSTRUM ACTIONS SMALL&MID CAP EURO R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0010674507	OSTRUM ACTIONS SMALL&MID CAP FRANCE N EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions France - petites et moyennes capitalisations
FR0011071778	OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligation euro court terme Emprunts Privés
LU0935235712	OSTRUM GLOBAL EMERGING BONDS R/A H EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations pays émergents - général
FR0010036400	OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations euro moyen terme Emprunts d'Etat
FR0000003196	OSTRUM SOUVERAINS EURO R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations euro toutes maturités Emprunts d'Etat
FR0010762526	OSTRUM STRATEGIE CREDIT EURO R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Obligations euro moyen terme Emprunts Privés
LU0507009503	OYSTER EUROPEAN OPPORTUNITIES C EUR PR	SYZ ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions Europe - général
LU0204988207	OYSTER JAPAN OPPORTUNITIES C EUR HP PR	SYZ ASSET MANAGEMENT LUX SA	Actions Japon - général
LU0406802339	PARVEST CLIMATE IMPACT CLASSIC C EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	Actions thème environnement
LU0823394852	PARVEST CONVERTIBLE BOND WORLD CLASSIC CLASSIC RH EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	Obligations convertibles internationales
LU0251807045	PARVEST EQUITY USA MID CAP CLASSIC EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	Actions Amérique du Nord - petites et moyennes capitalisations
LU0347711466	PARVEST GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC C	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	Actions thème environnement
LU1165137149	PARVEST SMART FOOD CLASSIC CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	Actions agro-alimentaire
LU0474967303	PICTET DIGITAL HP EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions technologies et multimedias
LU0340554913	PICTET-DIGITAL P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions technologies et multimedias
LU0130728842	PICTET-EMERGING EUROPE P DY EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions Europe émergente
LU0340553949	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT-HP EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Obligations pays émergents - général
LU0280437673	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Obligations pays émergents - général
LU0144509717	PICTET-EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions Europe - général
LU0170994346	PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT-HP EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Obligations pays émergents - général
LU0386882277	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions internationales - général
LU0255979402	PICTET-JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions Japon - général
LU0248320581	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION-HR EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions Japon - général
LU0255975913	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions Japon - général

LU0366534344	PICTET-NUTRITION-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions agro-alimentaire
LU0217139020	PICTET-PREMIUM BRANDS-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions luxe
LU0270905242	PICTET-SECURITY-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions autres thèmes particuliers
LU0340559805	PICTET-TIMBER-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	Actions autres secteurs particuliers
FR0013186319	PORTZAMPARC ENTREPRENEURS C	PORTZAMPARC GESTION	Actions France - petites et moyennes capitalisations
FR0010426072	PORTZAMPARC EUROPE PME C	PORTZAMPARC GESTION	Actions Europe - petites et moyennes capitalisations
FR0007394762	PORTZAMPARC FRANCE OPPORTUNITES C	PORTZAMPARC GESTION	Actions France - général
FR0012326791	QUADRATOR RC SICAV	MONTPENSIER FINANCE	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
FR0007008750	R-CO EURO CREDIT C EUR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	Obligations euro toutes maturités Emprunts Privés
FR0011261197	R-CO VALOR F EUR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	Gestion flexible internationale
AT0000785241	RAIFFEISEN OSTEUROPA AKTIEN EUR RVT	RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GESEL	Actions Europe émergente
FR0000295230	RENAISSANCE EUROPE C	COMGEST SA	Actions Europe - général
FR0007045737	RICHELIEU SPECIAL R	RICHELIEU GESTION SA	Actions Europe - général
LU0320896664	ROBECO BP US PREMIUM EQUITIES DH EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	Actions Amérique du Nord - général
LU0674140040	ROBECO BP US SELECT OPPORTUNITIES EQUITIES DH EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	Actions Amérique du Nord - général
LU1123620707	ROBECO QI GLOBAL DEVELOPED SUSTAINABLE ENHANCED INDEX EQ D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	Actions internationales - général
LU0187077218	ROBECOSAM SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES D EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	Actions Europe - général
LU0374106754	ROBECOSAM SUSTAINABLE FOOD EQUITIES D EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	Actions agro-alimentaire
LU1100076550	ROUVIER VALEURS C	ROUVIER ASSOCIES	Actions internationales - flexible
FR0000977530	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES R	SEYOND SA	Actions technologies et multimedias
FR0012213700	SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING EURO R (C)	SEYOND SA	Actions euro - général
LU0935231216	SEYOND GLOBAL MINVOL R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Actions internationales - général
LU0935233261	SEYOND VOLATILITY EQUITY STRATEGIES R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Performance Absolue - arbitrage de volatilité
FR0010286021	SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	AMIRAL GESTION	Actions internationales - général
FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE A	AMIRAL GESTION	Gestion flexible internationale
FR0000988503	SG ACTIONS LUXE C	SOCIETE GENERALE GESTION	Actions luxe
FR0007078589	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Gestion flexible internationale
FR0010111732	SYCOMORE FRANCECAP R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Actions France - général
LU1301026388	SYCOMORE HAPPY @AT@ WORK R EUR CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Actions Europe - général
FR0010363366	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Performance Absolue - Long/Short actions
FR0011288513	SYCOMORE SELECTION CREDIT R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Obligations euro moyen terme Emprunts Privés
FR0011169341	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Actions euro - général
FR0010117093	SYCOMORE SHARED GROWTH R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Actions euro - général
FR0010376368	SYNERGY SMALLER CIES R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Actions euro - petites et moyennes capitalisations
LU0260870406	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND NE CAP	TEMPLETON INVT MNGT LTD	Actions Asie hors Japon
LU0390137031	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions marchés émergents
LU0496363770	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A EUR H1 CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Actions marchés émergents
LU0260870661	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Obligations internationales
LU0294221097	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND AEH EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	Obligations internationales couvertes EUR
LU0198731290	THREADNEEDLE (LUX) AMERICAN AEH EUR CAP	THREADNEEDLE MANAGEMENT LUXEMB	Actions Amérique du Nord - général

LU0757425094	THREADNEEDLE (LUX) AMERICAN AU EUR CAP	THREADNEEDLE MANAGEMENT LUXEMB	Actions Amérique du Nord - général
FR0007072160	TRUSTEAM OPTIMUM A	TRUSTEAM FINANCE SCA	Diversifiés euro - dominante taux
FR0010981175	TRUSTEAM ROC A	TRUSTEAM FINANCE SCA	Actions internationales - général
FR0007080155	VARENNE VALEUR A	VARENNE CAPITAL PARTNERS	Performance Absolue - multi stratégies
FR0013200243	VEGA ALPHA OPPORTUNITES RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Performance Absolue - Long/Short actions
FR0010078279	VEGA COURT TERME DYNAMIQUE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Trésorerie autres
FR0013299047	VEGA DISRUPTION R-C EUR	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions autres thèmes particuliers
FR0010242461	VEGA EURO OPPORTUNITES RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions euro - général
FR0011037894	VEGA EURO RENDEMENT R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Diversifiés euro - dominante taux
FR0000444531	VEGA EURO SPREAD R (C)	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Obligations euro moyen terme
FR0010626796	VEGA EUROPE CONVICTIONS RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions Europe - général
FR0007479365	VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions France - général
FR0010458190	VEGA FRANCE OPPORTUNITES RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions France - général
FR0010295212	VEGA GRANDE ASIE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions Asie - général
FR0007007968	VEGA MONDE EQUILIBRE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Diversifiés internationaux - allocation mixte
FR0010289827	VEGA MONDE FLEXIBLE R-C	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Gestion flexible internationale
FR0000993446	VEGA MONDE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions internationales - général
FR0010458216	VEGA MONDE RENDEMENT	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Diversifiés internationaux - dominante taux
FR0007465083	VEGA OBLIGATIONS EURO (C)	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Obligations euro long terme
FR0007371810	VEGA PATRIMOINE RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Diversifiés internationaux - allocation mixte
FR0000993339	ZELIS ACTIONS AMERIQUE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions Amérique du Nord - général
FR0000979403	ZELIS ACTIONS EUROPEENNES	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions Europe - général
FR0000982852	ZELIS ACTIONS MONDE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions internationales - général
FR0000993321	ZELIS ASIE PACIFIQUE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	Actions Asie - général